

AIDE-SOIGNANT

NIVEAU 4

N° RNCP : 40692, Ministère chargé de la
Santé, 01/09/2025



CERTIFICATIONS-TAUX DE RÉUSSITE

Juillet 2024 : **77 %**

Mai 2025 : **100 %**

TAUX D'INSERTION

PROFESSIONNELLE : **100 %**



« ÊTRE ACTEUR ET AUTEUR DE SA FORMATION »

Ce.F – Centre de Formation aux métiers de la Santé et du Social

28 Bd Albert Claveille CS 30020 24112 BERGERAC cedex — SIRET 781 669 601 00218 — APE 8542Z

Tél. : 05 53 22 23 00 - www.cef-bergerac.org — Déclaration d'activité 72 24 0001324

LE MÉTIER

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

LES APTITUDES DE L'AIDE-SOIGNANT

Ce métier requiert une grande rigueur. Nécessité de développer des aptitudes : d'écoute, relationnelle, d'adaptation et de travail en équipe.

ALTERNANCE

CONTENU DE LA FORMATION

Le cycle de formation s'étale sur une année scolaire. Il comprend :

- ❖ **770 heures de formation théorique** au centre et réparties en 22 regroupements de 35 heures.
- ❖ **770 heures) de formation en milieu professionnel** se déroulant sous la forme de **trois stages**, d'une durée de cinq semaines, et un stage de sept semaines.

- **L'enseignement théorique**

Il est composé de 10 modules de formation :

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale : 147 heures
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques : 21 heures
- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77 heures
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement : 182 heures
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée: 35 heures
- Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage: 70 heures
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs : 21heures
- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés: 35 heures
- Module 9 : Traitement des informations : 35 heures
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques : 70 heures.

- **La formation pratique**

La formation en milieu professionnel correspond à 4 périodes de stages à réaliser dans différentes structures employeurs, publiques ou privés du champ sanitaire, social ou médico-social et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès des personnes âgées.

Les lieux de stages sont trouvés et choisis par l'équipe pédagogique.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Au Ce.F, la formation se déroule sur le principe de l'alternance intégrative (cours –stage), afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences

Le Ce.F s'appuie également sur des méthodes pédagogiques telles que :

- ❖ les cours en présentiels
- ❖ les travaux pratiques, la simulation en santé
- ❖ les temps d'échanges, les TD, l'analyse de pratique
- ❖ Accompagnement pédagogique individualisé
- ❖ Travaux personnels guidés
- ❖ Suivis pédagogiques individuels

**ÉLIGIBLE
AU CPF**

ACCÈS À LA FORMATION – PRÉ REQUIS

- ✉ La formation est accessible avec ou sans le baccalauréat
- ✉ Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation
- ✉ Les candidats doivent avoir satisfait aux épreuves de sélection organisées par le Ce.F
- ✉ Pas de diplôme requis : sélection sur dossier et un entretien
- ✉ Sont admis, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation conformément aux attendus nationaux (Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission au diplôme d'Aide-Soignant)
- ✉ L'entrée en formation s'effectue en début de chaque année scolaire début septembre.
- ✉ Pour postuler à une entrée en formation, rendez-vous sur notre site internet pour une inscription en ligne : www.cef-bergerac.org

Voies d'accès :

- ❖ Formation initiale (financement Région : Voie directe)
- ❖ Situation professionnelle (plan de développement des compétences, CPF PTP)
- ❖ Contrat d'apprentissage

LES TARIFS

- ❖ **Gratuité** des frais de sélection
- ❖ Droits d'inscription (entrée en formation) : **100 euros**
- ❖ Coût Pédagogique :
 - pour les stagiaires en poursuite d'études ou demandeurs d'emplois, les **frais pédagogiques sont entièrement pris en charge par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine**
 - pour les stagiaires en situation professionnelle, **9 625,00 €** pour un parcours complet (envoi d'un devis personnalisé sur demande)
 - pour les stagiaires apprentis, se rapprocher du CFA ADAPSSA

CONTACTS

Directeur de l'IFAS : Nicolas JAMES-FARGES nicolas.james-farges@johnbost.fr

Assistante des admissions : Peggy MOREAU peggy.moreau@johnbost.fr, [05.53.22.12.59](tel:05.53.22.12.59)



Retrouvez nous sur :



www.cef-bergerac.org



<https://www.facebook.com/CeFFondationJohnBOST/>

Nos atouts :



Des locaux récents
et adaptés



Une école avec une
expérience reconnue
depuis 50 ans



280 formateurs
et intervenants



Des outils numériques
au service des stagiaires
et de la formation



Plus de 2 000 partenaires
de terrain



1 400 stagiaires
formés par an

La formation s'inscrit dans les valeurs et missions de la Fondation John BOST

